



ARRETE TEMPORAIRE **No 2025-54**

PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE L'AIRE DE JEUX PLACE DE L'EGLISE

Le Maire de la Commune de Chamigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2212-5 et L 2213-1 à L 2213-6,

Vu la loi n°82-213 du 21 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n° 94-699 du 10 août 1994 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux,

Vu le code pénal, notamment son article R610-5,

Considérant que les équipements de loisirs implantés dans l'aire de jeux « Place de l'Église », présentent une non-conformité et un danger pour l'utilisateur,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des administrés, et notamment des enfants, sur le territoire communal ;

ARRETE

- Article 1 À compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, l'accès à l'aire de jeux installé Place de l'Église sera temporairement fermé au public.
- Article 2 Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 3 Afin de sécuriser et d'interdire l'accès, la mise en place et l'enlèvement de la signalisation réglementaire sera effectué par les services techniques.
- Article 4 La Mairie décline toute responsabilité quant aux accidents ou incidents qui pourraient survenir suite à non-respect de l'interdiction.
- Article 5 Ampliation du présent arrêté sera transmise pour avis de réception à :
-Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de La Ferté sous Jouarre,
-Monsieur le Directeur des services départementaux d'incendie et de secours.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte qui a été
affiché en Mairie le 06/11/25

Chamigny, le 04 novembre 2025

Le Maire,



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 Rue du Général de Gaulle, Case Postale n° 8630, 77008 MEUN Cedex, ou sur la plateforme dématérialisée www.telrecours.fr